

Le 27 novembre 2018

RAPPORT PROVISOIRE DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 21 MAI 2019

Madame, Monsieur,

Ce rapport sur l'exercice 2017/2018 est établi à partir de données connues au 30 septembre 2018. Il sera mis à jour courant mars 2019 avec les données portant sur toute l'année civile 2018.

1 – L'ASSURANCE VIE EN 2018

1.1 L'environnement : L'assurance vie va encore évoluer pour le plus grand profit de l'épargnant

Cette année encore, avec la loi PACTE, l'assurance vie aura connu des changements importants de son environnement dont les effets se feront sentir en 2019 et dans les années à venir. Cette transformation va probablement se poursuivre avec la création du régime de retraite universel en cours de discussion avec les partenaires sociaux. Bien que la structure définitive de ce nouveau régime ne soit pas complètement arrêtée, on peut d'ores et déjà supposer qu'il impactera nécessairement le comportement des épargnants et des souscripteurs de contrats d'assurance vie épargne et retraite.

Au-delà de la perturbation que créent toujours les bouleversements de grande ampleur, il est probable que l'assurance vie en sortira une nouvelle fois renforcée dans son rôle de support privilégié de l'épargne à long terme. Les mesures figurant à ce stade dans la loi PACTE, visent à renforcer l'attractivité de l'épargne en accentuant la concurrence entre les établissements, en facilitant la compréhension et la lisibilité de l'Eurocroissance, en ouvrant les possibilités de sortie en capital, en harmonisant la fiscalité des produits d'épargne. Bien que le bénéfice de ces changements aille au-delà de l'assurance vie, celle-ci demeure, à bien des égards, un produit irremplaçable comme outil de transmission successorale et comme produit d'épargne à long terme. Ses avantages spécifiques demeurent largement inchangés et notamment : la fiscalité réduite au-delà de 8 ans, l'exonération fiscale sur les capitaux décès, la possibilité d'arbitrer sans fiscalité entre supports financiers. Ce nouvel environnement nécessitera bien sûr un effort d'adaptation pour les établissements et pour les assurés mais au final, il est probable que le solde de ce changement soit largement positif pour tous les acteurs.

1.2 La collecte globale: un redémarrage modeste

Au cours des 9 premiers mois de l'année, la collecte nette de l'assurance vie (*cotisations reçues moins prestations versées*) s'est élevée à 18 Mds d'euros. Le montant brut collecté a atteint 104,7 Mds pour 86,8 Mds de prestations. On remarque toutefois que la croissance de la collecte brute 2018 (+5,1%) demeure modeste et que la progression de la collecte nette (+186%) est en large partie imputable à la baisse des prestations.

Cette collecte est marquée par le poids des unités de compte qui, avec 29,9 Mds d'euros, représentent près de 30% du total des primes encaissées (28% en 2017). Cette croissance des supports en unités de compte est probablement imputable à la faiblesse des taux d'intérêts et à ses conséquences sur le rendement servi par les assureurs. Il faut à cet égard rappeler que les autorités de tutelle ont ces derniers mois, fortement poussé les assureurs à ajuster leur rendement à l'environnement de taux bas et à promouvoir les unités de compte.

En regard de ces différentes évolutions, l'encours des contrats d'assurance vie s'élève à fin septembre 2018 à 1711 Mds d'euros en progression de 2%.

Avertissement

Les statistiques relatives aux produits d'assurance ci-après, ne sont publiées par la FFA (fédération française de l'assurance) qu'avec un décalage important. A ce jour, seules les informations relatives à l'année 2017 ont été publiées.

Les contrats PERP

Au 31/12/2017, 2,5 millions de PERP étaient en vigueur en progression de 1% sur 2016. Ces PERP représentaient un encours de 18,5 milliards d'euros en croissance sensible sur l'année précédente : +13,9%. Les versements de cotisations ont été soutenus au cours de l'année 2017, en progression de 8,7% sans doute par anticipation de l'année 2018 et des perturbations fiscales générées par le basculement à venir sur le prélèvement à la source. On note en revanche et sans doute pour les mêmes raisons, un fort ralentissement : -8%, des ouvertures de nouveaux PERP et une croissance soutenue des prestations : +25,4%.

Contrats de retraite professionnelle Madelin et Madelin agricole

Au 31/12/2017, 1,6 millions de « plans Madelin » et « Madelin Agricole » étaient ouverts soit une croissance de 2,2%. Ils représentaient un encours de capitaux de 42 Milliards d'euros en croissance de 6,2%. Le nombre de nouveaux contrats a enregistré globalement une faible croissance : +1,2% avec une évolution divergente pour les « Madelin » agricole : +19,3% et les « Madelin » classiques -2,9%. Les cotisations 2017 ont connu globalement une croissance limitée : + 1,2% mais là aussi avec une différence entre les contrats classiques : +1,6% et les contrats agricoles : -2 9%.

Les contrats avec support Eurocroissance

Le succès de ce support demeure encore modeste. On constate néanmoins, que la mesure de transfert de plus-values des fonds en euros vers les fonds Eurocroissance a engendrée une croissance significative du nombre de contrats qui atteint 183 000 à fin 2017 en progression de 32%. Corrélativement l'encours de ce support croit de 18,3% pour atteindre 2,2Mds d'euros.

2- la gestion financière des fonds Euros au sein des PERP

Conformément à leur mission, les comités de surveillance des PERP souscrits auprès de Cardif, ont interrogé l'assureur sur la politique suivie pour la gestion des fonds en euros cantonnés

Contexte de l'économie et des marchés financiers

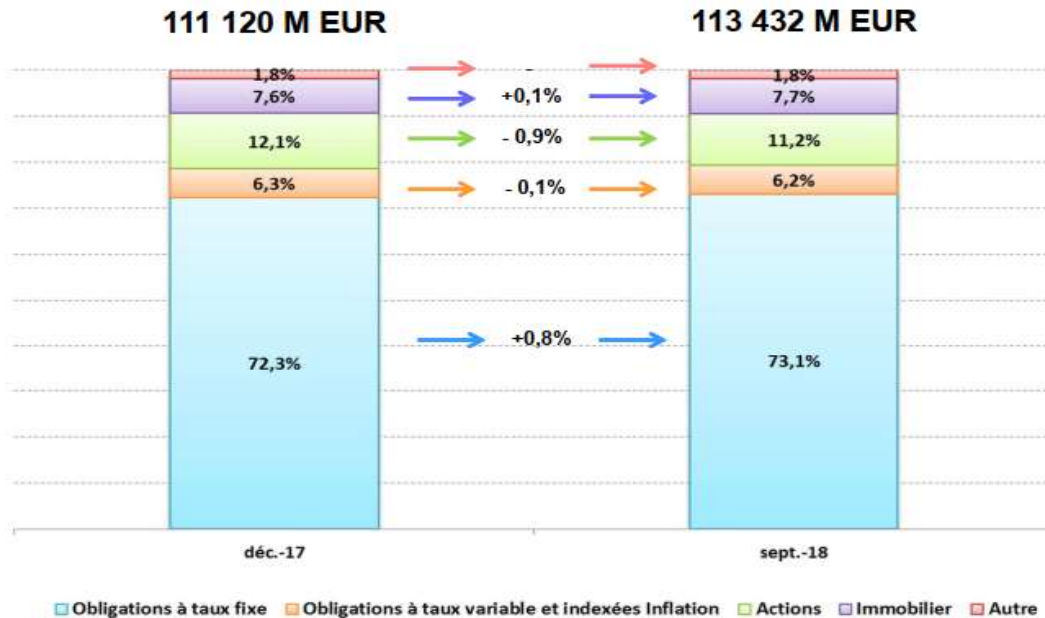
A fin septembre 2018, la croissance mondiale n'accélère plus mais demeure bien orientée avec une progression qui avoisine les 4%. On constate en revanche une divergence de performances entre l'univers des pays développés et celui des pays émergents au détriment de ces derniers. La menace de guerre commerciale initiée par les États-Unis fait peser une forte incertitude sur les perspectives économiques et pourrait hâter la fin du cycle économique favorable de la période écoulée récente.

Malgré cet environnement qui s'assombrit, les Banques Centrales abandonnent progressivement leurs actions monétaires « non conventionnelles » et entament ou annoncent des hausses de taux.

Dans ce contexte incertain les marchés financiers enregistrent des performances contrastées mais globalement en recul sur 2017. Les marchés actions sont en fort ralentissement aux US et en Europe et en recul en France. Les taux quant à eux ont entamé leur remontée aux US et restent pour le moment en deçà de 1% en France et en Allemagne avec un spread de 50 points de base entre ces 2 pays mais qui atteint les 300 BP entre l'Italie et l'Allemagne.

2-1 Le fonds général en euros de Cardif

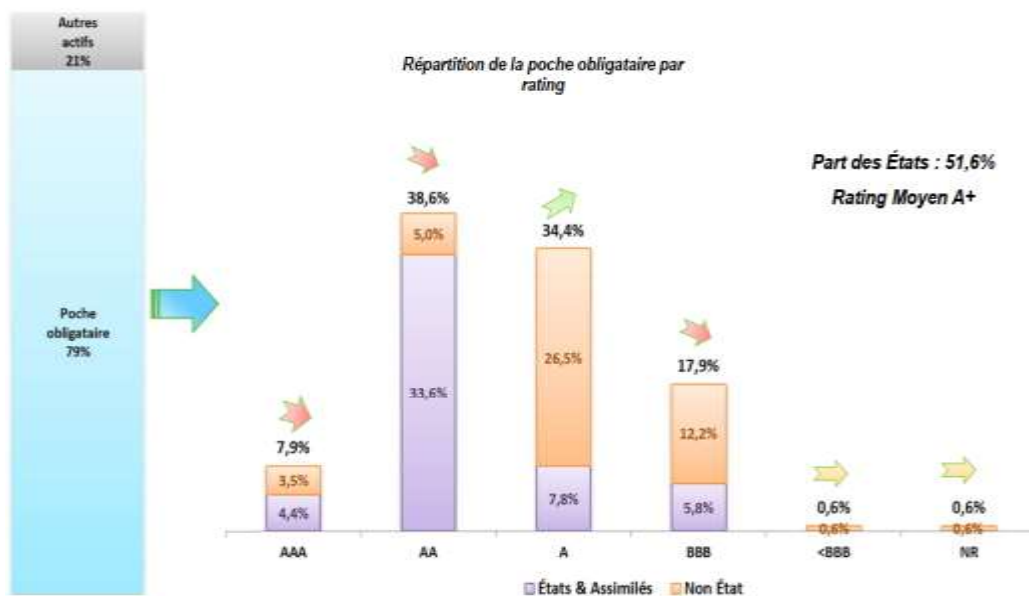
A fin septembre 2018, la valeur de marché du fonds en euros de Cardif s'élevait à 113,4 Mds d'euros investis à 73,1% en obligations à taux fixes, 11,2% en actions, 7,7% en immobilier, 6,2% en obligations à taux variables ou indexés sur l'inflation. Le solde, soit 1,8%, représente la trésorerie et les placements « alternatifs ». Par rapport au 31/12/2017, on constate une grande stabilité de l'allocation d'actifs avec cependant une légère croissance de la part obligataire (+0,8%) au détriment de la part actions (-0,9%).



La qualité globale de la poche obligataire demeure inchangée à A+. On relève cependant une certaine déformation de la structure qualitative de cette poche taux avec une baisse du poids des signatures AAA et AA au profit des signatures A. On remarque également une baisse sensible des signatures BBB.

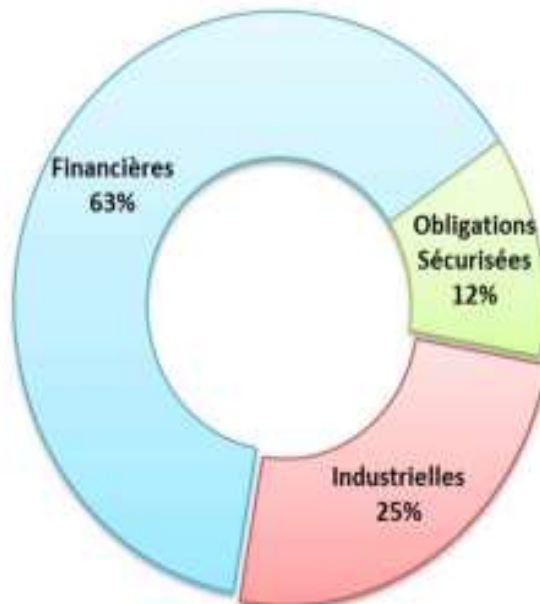
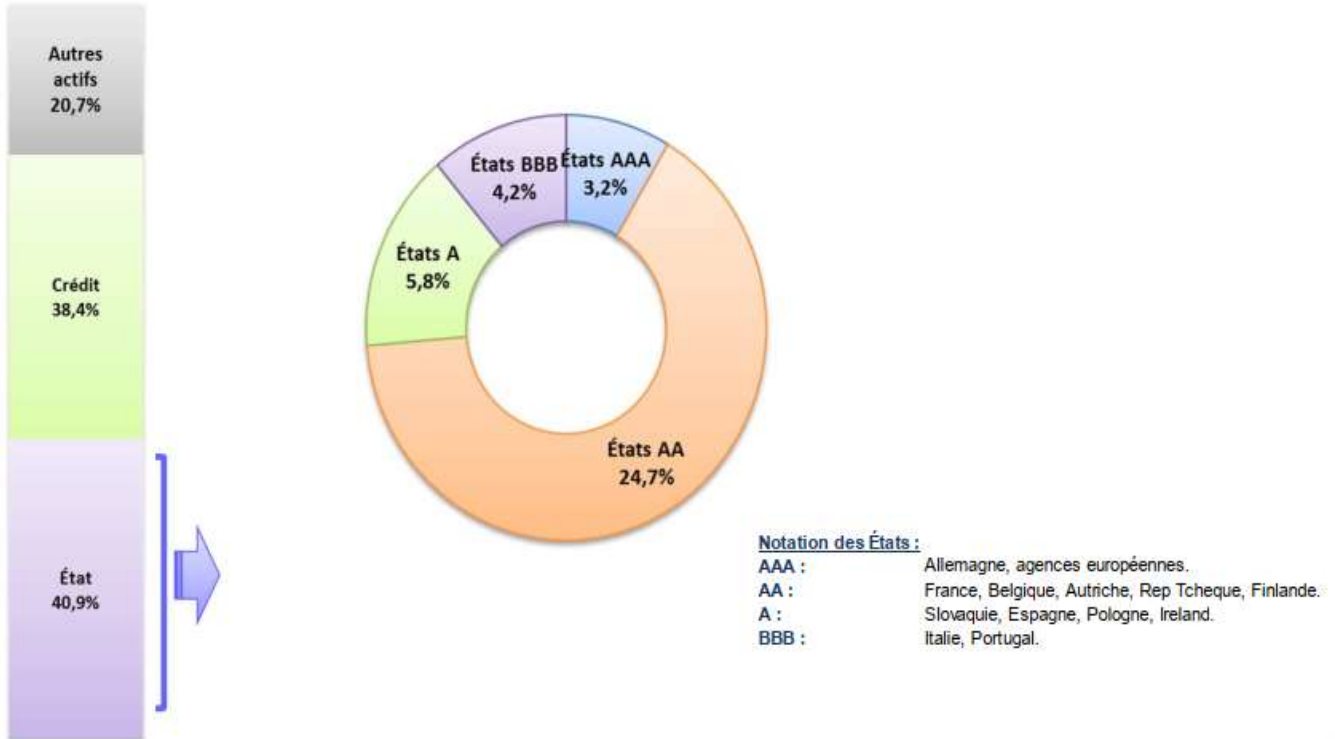
Structure de la poche Taux

79% de l'actif global, valeur boursière



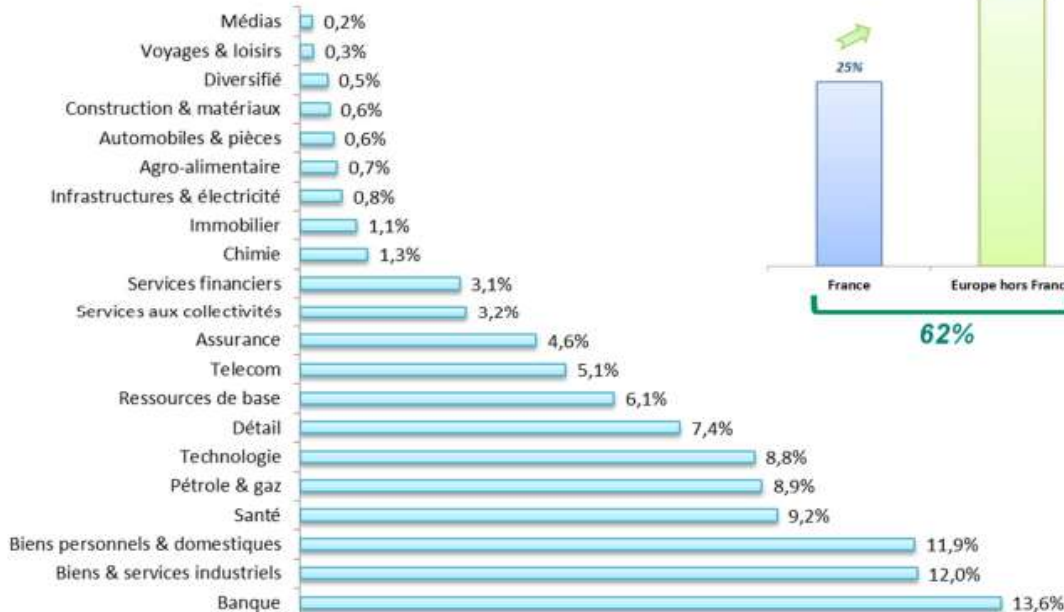
La part des obligations d'état demeure prépondérante et représente près de 41% de l'actif total du fonds contre 38% pour les emprunts du secteur privé. Au sein de la poche taux du secteur privé, on remarque l'augmentation considérable du poids du secteur financier qui représente 63% du total de cette poche contre 41% en 2017.

Exposition aux emprunts d'États, 40.9% de l'encours global du fonds en euros en valeur boursière



Dans la poche actions, le secteur financier est là aussi le secteur prioritaire avec 13,6% du total des actions. On remarque que l'Europe représente 62% de l'exposition géographique actions dont 25% pour la France.

Exposition sectorielle



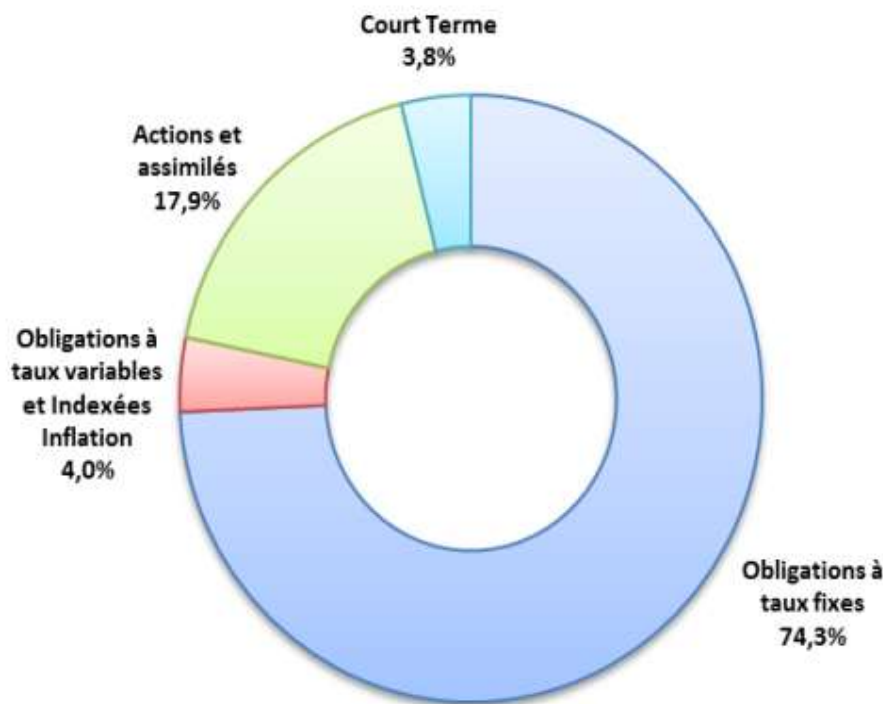
Exposition géographique



2-2 Le fonds en euros de Cardif Multiplus PERP/BNP Paribas Multiplacements PERP

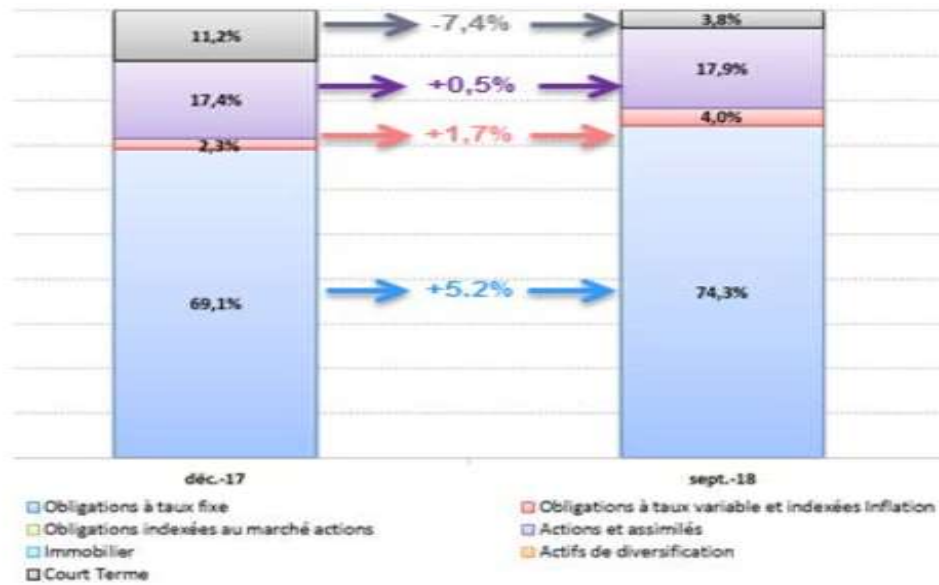
A fin Septembre 2018, l'encours du fonds en euros s'élevait à 167 M€ en valeur de marché, investis à 74,3% en obligations à taux fixes, 17,9% en actions et assimilés, 4% en obligations à taux variables et 3,8% en titres court terme. Par rapport à fin 2017, on remarque une forte croissance de la part des obligations à taux fixes qui progresse de 5,2 points (69,1% à 74,3%) et des taux variables dont le poids dans le total enregistre un quasi doublement (2,3% à 4%).

Capitalisation du fonds euros en valeur boursière : 167 M d'EUR



millions d'euros

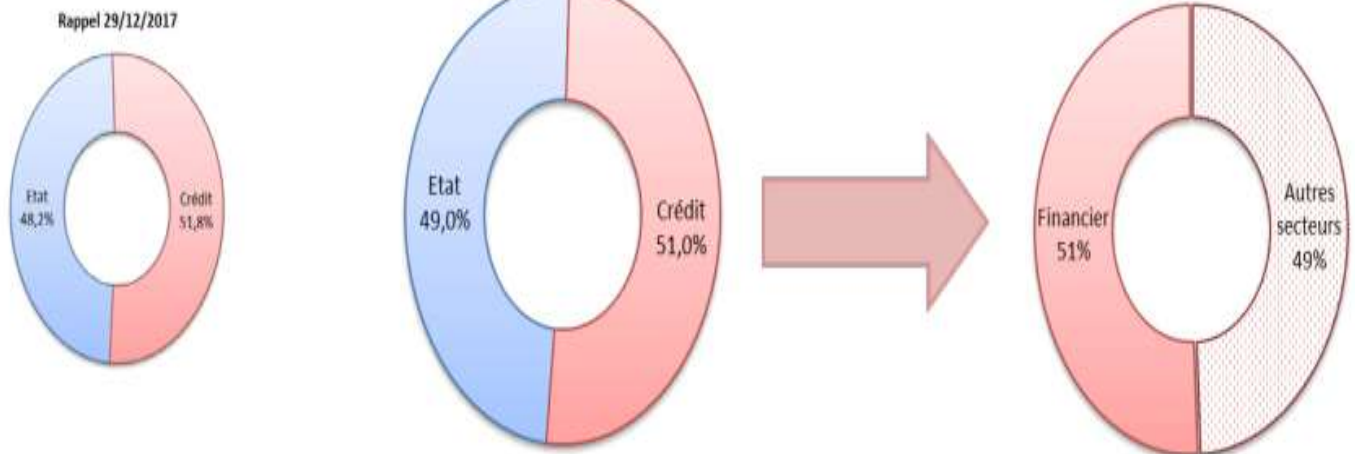
29/12/2017 28/09/2018

Encours en valeur boursière**164****167**

La ventilation Etat/secteur privé évolue peu, même si l'on note une légère croissance de la part du secteur public. En revanche, à l'intérieur de la poche secteur privé (appelée aussi « crédit »), on relève un fort accroissement de la part des émetteurs du secteur financier qui passe de 43,7% à fin décembre 2017 à 51% au 29/09/2018.

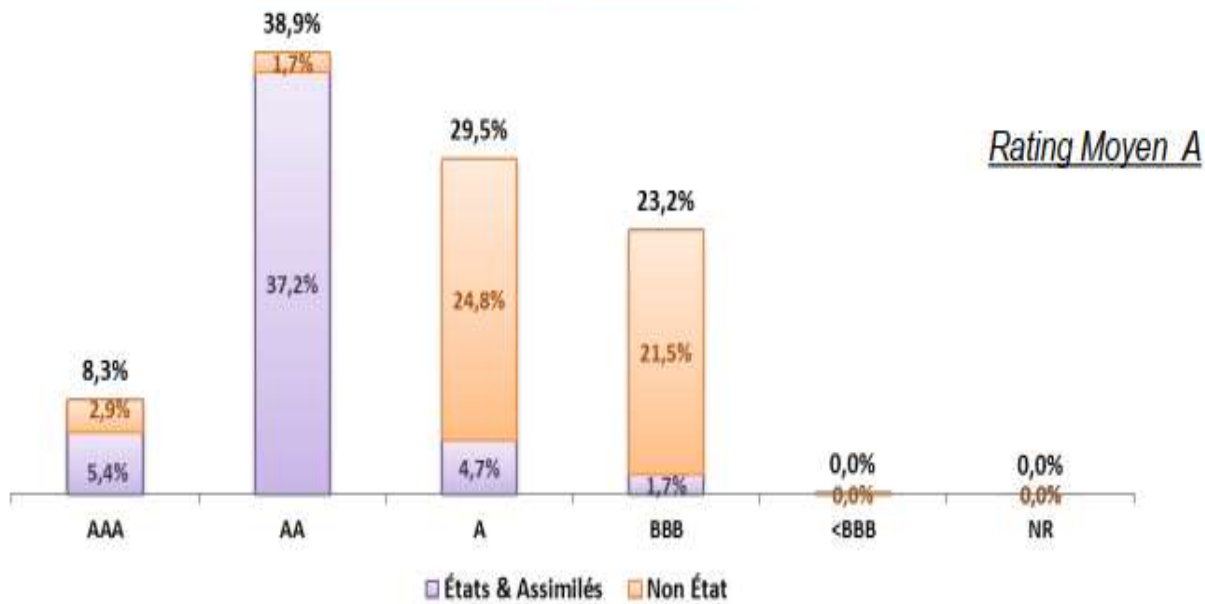
Décomposition de la poche taux (78,4% du portefeuille en valorisation)

Décomposition de la poche crédit (51% du portefeuille taux)



La qualité de la note obligataire globale, demeure globalement inchangée à A mais on remarque une forte augmentation des signatures AAA qui passent de 1,1% à fin 2017 à 8,3% à fin septembre 2018.

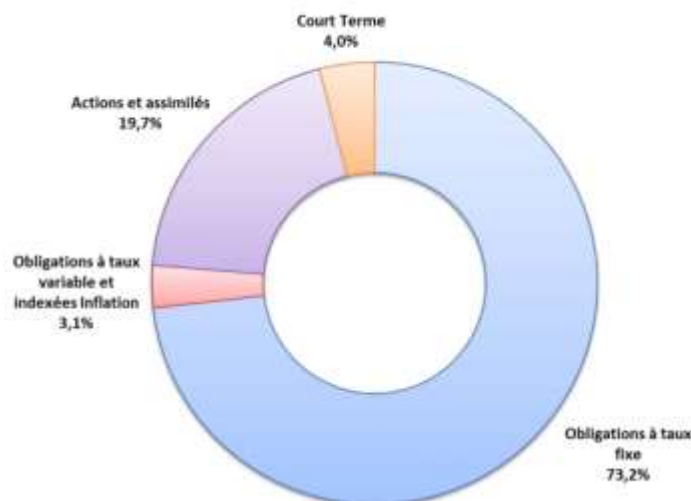
Répartition de la poche obligataire par rating



2-3 Le fonds en euros du Plan d'épargne Retraite des Particuliers

A fin septembre 2018, l'encours du fonds euros s'établissait à 455 millions d'euros en valeur de marché investis à 73,2% en obligations à taux fixes, 19,7% en actions et assimilés, 3,1% en obligations à taux variables et indexées et 4% en titres court terme.

Capitalisation du fonds euros en valeur boursière : 455 M d'EUR

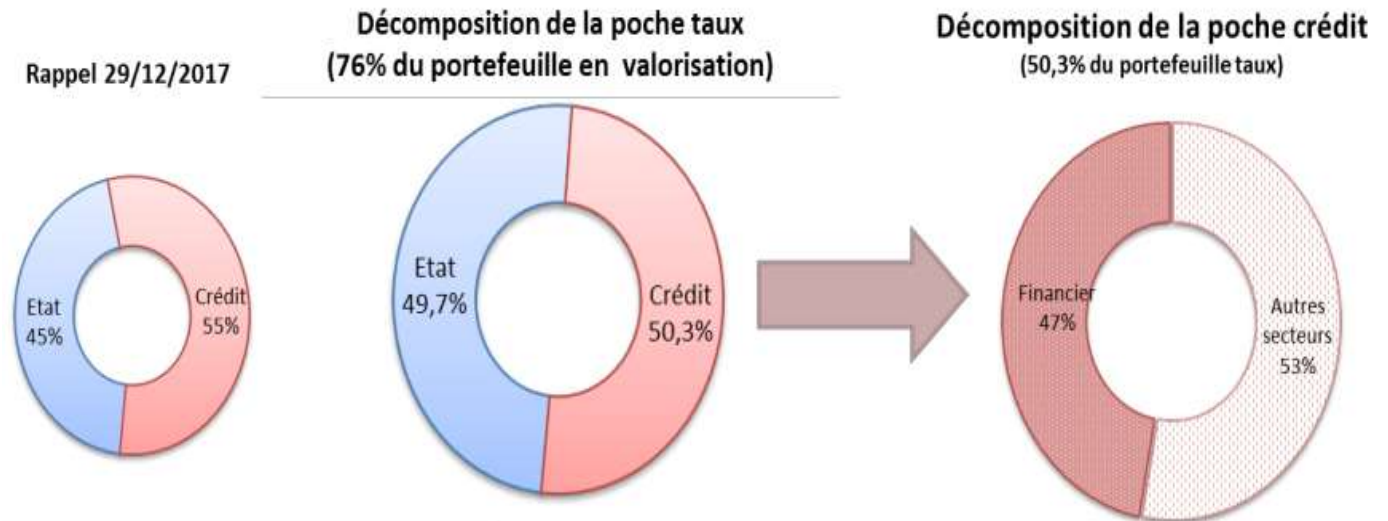


La part des obligations à taux fixes progresse légèrement de 2,2 points et passe de 71% à 73,2% et la part des obligations à taux variables enregistre un quasi doublement à 3,1% contre 1,7 en 2017. La part des actions recule de 1,8 point à 19,7% contre 21,5%.

millions d'euros	29/12/2017	28/09/2018
Encours en valeur boursière	459	455

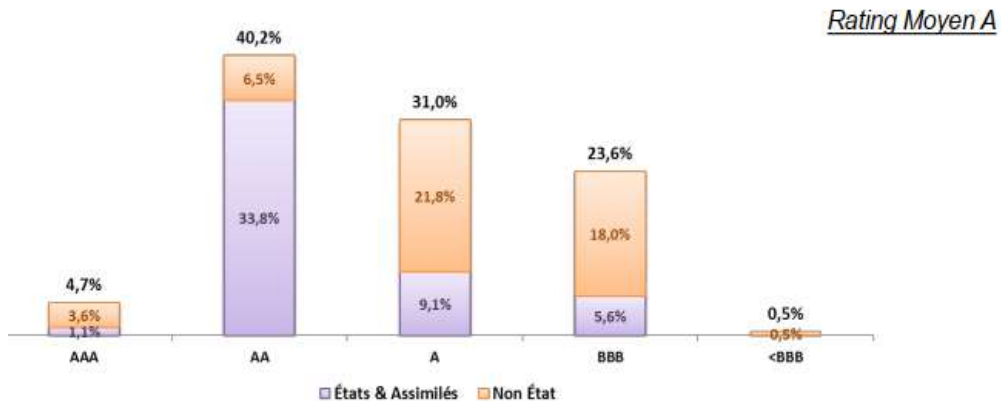


Dans la poche obligataire, on remarque une augmentation sensible de la part du secteur public qui augmente quasiment de 5 points à 49,7% et à l'intérieur du secteur privé (appelé aussi crédit) on relève la croissance du poids du secteur financier qui pèse 47% contre 41% à fin 2017.



La qualité globale du portefeuille obligataire demeure inchangée par rapport à 2017 et s'établit à A. On note cependant une augmentation des signatures AAA et AA et une forte baisse des signatures BBB.

Répartition de la poche obligataire par rating



3-Les réclamations enregistrées à Cardif

3-1 Sur les PERP

Une analyse détaillée, PERP par PERP, a été faite dans les rapports établis pour les comités de surveillance.

L'analyse ci-après est une analyse globale de l'ensemble des PERP. Avec 216 réclamations à fin septembre et une prévision de 288 pour la fin de l'année, le nombre de contestations est en baisse sensible. Il s'inscrit en outre dans une tendance baissière puisqu'en 2017 et 2016, ces chiffres s'établissaient respectivement à 318 et 365. Les chiffres 2018 concernent 124 419 contrats et font apparaître un ratio de 1,73/1000 contre 2,25/1000 enregistré en 2017.

Vision réclamations PERP (global): 124 419 contrats* et 216 réclamations*, soit 1,73 réclamations pour 1000 contrats (en baisse par rapport à 2017 : 2,25)

* données à fin sept 2018

Evolution annuelle des réclamations PERP : Une tendance à la baisse : - 10% vs 2017

2016	2017	30/09/2018	Fin 2018
365	318	216	288

Evolution mensuelle des nouvelles réclamations reçues PERP du 01/01/2017 au 30/09/2018



*Contrats Perp : Plan d'Epargne Retraite des Particuliers, Cardif Multi plus PERP



La majorité des demandes concernent les fins de contrats (52%) et pour l'essentiel les demandes de déblocages exceptionnels (82 sur 112). Viennent ensuite les demandes liées à la vie du contrat (43%) puis celles liées à l'adhésion (5%). Le principal reproche exprimé concerne des opérations demandées et non effectuées (30% des cas).

3-2 Sur les contrats de retraite Madelin

Comme pour les PERP, l'analyse a été faite globalement pour l'ensemble des contrats retraite Madelin et porte sur 52506 contrats.

On décompte 117 réclamations à fin septembre avec une prévision de 146 cas à la fin de l'année. On constate là aussi, une tendance baissière de -25% par rapport à 2017 avec un ratio de 2,22/1000, à comparer à plus de 3/1000 en 2017

En revanche, et à la différence des PERP, l'essentiel des réclamations apparaissent pendant la période de vie du contrat (60% des cas). La période de fin de contrat ne représente que 37% des réclamations et les opérations d'adhésion 3%.

Là encore, le principal reproche exprimé concerne les opérations demandées et non encore effectuées. A noter que près de 50% des mécontentements est lié à la perception de délais trop longs et se manifestent sous forme de relances relatives aux demandes effectuées.

Vision réclamations PERM : 52 506 contrats* et 117 réclamations*, soit un 2,22 réclamations pour 1000 contrats à fin sept. 2018 (en baisse par rapport à 2017 : plus de 3 pour 1000)

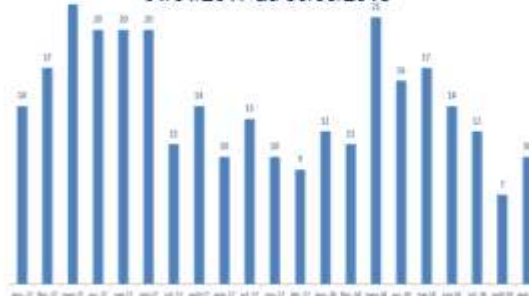
* données à fin sept 2018

Evolution annuelle des réclamations PERM : Une tendance à la baisse : - 25% vs 2017

2016	2017	30/09/2018	Fin 2018
191	179	117	146

*Contrats Perm : Plan Epargne Retraite Loi Madelin, BNP Paribas Retraite Professionnels, Plan d'Épargne Retraite Agriculteurs, Cardif Retraite Professionnels Plus

Evolution mensuelle des nouvelles réclamations reçues PERM du 01/01/2017 au 30/09/2018



Adhésion

3% des réclamations

Principales opérations :

- Souscription : 4

Vie du contrat

60% des réclamations

Principales opérations :

- Déblocage total et partiel (demande d'info) : 16
- Rentes : 15
- Pas d'opération (il s'agit principalement de non réception attestation Loi Madelin, non réception IA, demande d'attestation ou de copie loi Madelin, déductibilité des versements, valorisation des contrats) : 12
- Transfert : 11
- Versement ponctuel : 8
- Prime programmée : 5
- Modification administrative : 5

Fin de contrat

37% des réclamations

Principales opérations :

- Demande de déblocage exceptionnel : 31
- Demande de liquidation de la rente : 8
- Gestion de succession : 5

3.3 Sur les contrats d'assurance vie classiques CARDIF Multi-Plus

L'analyse porte sur 92 792 contrats. 270 réclamations ont été enregistrées à fin septembre avec une prévision de 360 pour l'année complète. Comme pour les deux précédents contrats étudiés, la tendance est à la décroissance puisque ces chiffres se comparent à 474 en 2017 et 686 en 2016.

L'essentiel des réclamations se concentrent sur la période de vie du contrat (62% des cas) avec des motifs très divers et notamment beaucoup de non réception de documents. La fin de contrat représente 36% du total des réclamations avec une majorité de demandes relatives à la gestion de la succession. Près de 40% des reproches sont liés à la perception de délais trop longs et sont des relances sur l'avancement de la demande exprimée.

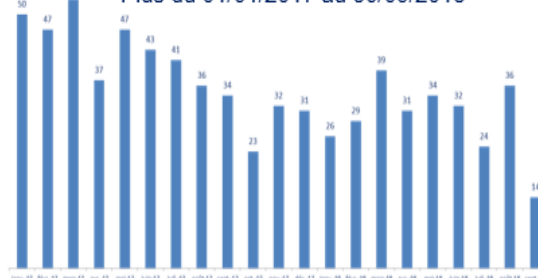
Vision réclamations Cardif Multi Plus : 92 792 contrats* et 270 réclamations*, soit 2,9 réclamations pour 1000 contrats à fin sept. 2018

* données à fin sept 2018

Evolution annuelle des réclamations Cardif Multi Plus : Une tendance à la baisse : stagnation vs 2017

2016	2017	30/09/2018	Fin 2018
686	474	270	360

Evolution mensuelle des nouvelles réclamations reçues Cardif Multi Plus du 01/01/2017 au 30/09/2018



Adhésion :

2% des réclamations

Principales opérations :

- Souscription : 4

Vie du contrat :

62% des réclamations

Principales opérations :

- Pas d'opération (il s'agit principalement de non reception attestation Loi Madelin, non réception IA, demande d'attestation ou de copie loi Madelin, déductibilité des versements, valorisation des contrats) : 68
- Déblocage partiel / Programmé : 47
- Versement ponctuel : 12
- Arbitrage : 9
- Clause benef : 8
- Prime programmée : 6
- Modification administrative : 6
- Transfert : 4
- Avance : 4

Fin de contrat

36% des réclamations

Principales opérations :

- Demande de déblocage total : 35
- Demande de liquidation de la rente : 3
- Gestion de succession : 64

4- L'UFEP et la vie des contrats en 2018

4-1 LA VIE DES CONTRATS

Au cours de l'exercice 2017/2018, aucune convention d'assurance en place n'a fait l'objet de modification et donc d'avenant signé avec l'assureur CARDIF. En revanche l'association a signé avec ce dernier un nouveau contrat collectif sur la vie dénommé « CARDIF Retraite Madelin ».

Particularités de ce nouveau contrat : l'Engagement Minimum Annuel (EMA) est exprimé en pourcentage du Plafond Annuel Sécurité Sociale (PASS). Cet engagement peut varier d'un minimum allant de 5% de ce plafond jusqu'à un maximum de 15 fois le montant de l'engagement choisi. Il n'est plus exprimé en montant fixe en euros. L'offre financière proposée par 135 sociétés de gestion comporte plus de 700 supports d'investissement dont une offre immobilière. L'adhésion au contrat est possible de 30 ans à 60 ans avec option possible pour une prise en charge des cotisations en cas d'Incapacité Temporaire et Totale et d'Incapacité Professionnelle ; autre option possible pour une garantie de bonne fin avec le versement immédiat d'une rente en cas de décès de l'adhérent en phase d'épargne.

4-2 FONCTIONNEMENT DE L'UFEP

Le Conseil d'Administration de l'association s'est réuni en novembre 2017, puis en mars et en novembre 2018. Aux mêmes périodes se sont tenus les Comités de surveillance des PERP « Plan d'Epargne Retraite des Particuliers » et « CARDIF Multi-Plus PERP / Bnp Paribas Multi-Placements PERP ».

- L'Assemblée Générale de l'UFEP a eu lieu le 29 mai 2018. 343 935 adhérents avaient été convoqués par courrier postal ou électronique. Les adhérents se sont prononcés pour 2215 d'entre eux via le site de vote en ligne et pour 2878 par courrier postal. Des décomptes effectués il ressort un total de 5060 votants, hors votes nuls, aux résolutions n° 1 à 5 de l'Assemblée Générale et 4394 à la résolution n° 6. Pour les résolutions 7, 8, 9, 10, relatives aux PERP, 678 et 223 votants hors votes « nul » ont été recensés respectivement pour d'une part le « Plan d'Epargne Retraite des Particuliers », et d'autre part le Plan « CARDIF Multi-Pus PERP ou BNP Paribas Multi-Placements PERP ».
- L'Assemblée était présidée par M. Jean-Marc ALTWEGG. Le Président a remercié de leur présence M. Philippe BERNARDI, Directeur du pôle Assurance de personnes à la Fédération Française de l'Assurance (F.F.A), et M. Pierre LE MOINE, Directeur Général de la Compagnie d'assurance ASSUVIE accompagné de M. Alexandre THIERRY de GROUPAMA.
- M. Philippe BERNARDI, après avoir brièvement présenté la Fédération Française des Assurances (F.F.A) et son rôle auprès des Pouvoirs Publics, a souligné le rythme dense des réformes conduites depuis l'an dernier par le nouveau gouvernement. Il a notamment insisté sur les deux événements majeurs que constituent l'introduction de la « FLAT TAX » qui modifie les règles fiscales applicables aux placements financiers et la mise en place du prélèvement à la source de l'IR au 1^{er} janvier 2019. Il a rappelé la volonté du gouvernement de refondre l'épargne retraite en France avec la décision d'autoriser la sortie en capital pour les contrats qui se dénouaient jusqu'alors principalement sous forme de rente. Le représentant de la F.F.A a souligné cependant l'intérêt pour l'épargnant d'une sortie en rente plutôt qu'en capital pour des retraités qui sous estiment largement leur espérance de vie. La rente leur garantit un revenu viager et leur évite de se trouver sans ressources en fin de vie.
Il a déclaré enfin que l'Euro-croissance est une excellente formule qui peut permettre, dans le cadre d'un horizon de placement fixé par le souscripteur, une prise de risque raisonnée et l'espoir d'un rendement supérieur à celui d'un fonds en euros classique. Il a conclu que pour une meilleure adhésion à cette forme d'épargne il fallait l'accompagner d'une communication plus simple et plus compréhensible du grand public.
- M. Alexandre THIERRY a par la suite fait un large exposé sur la gestion en 2017 du fonds en euros ASSUVIE par les équipes de GROUPAMA.
- Le Conseil d'administration de l'UFEP a constaté que la participation à l'Assemblée Générale de l'association pouvait être améliorée. Afin de lui donner plus de visibilité, il a été décidé de compléter la convocation par courrier actuelle par une convocation publiée dans la presse. Cette nouvelle procédure nécessite une modification des statuts qui fait l'objet d'une résolution soumise au vote de l'AG de mai 2019. Après avis de nos conseils nous procédons aussi à quelques ajustements relatifs au fonctionnement de l'association. Le projet de modification des statuts est consultable sur le site de l'UFEP et sur le site de vote.

Le nombre d'adhérents en épargne à l'UFEP, assurés auprès de CARDIF et ASSUVIE a diminué et est passé de 371 070 contrats au 30 septembre 2017 à 356 759 contrats au 30 septembre 2018. Les nouvelles adhésions Epargne (2 676) n'ont pas compensé les sorties par rachat total ou par décès.

Le nombre de rentiers en revanche a crû légèrement, passant de 7106 à 7589 essentiellement issus de contrats MADELIN ou de PERP.

Du côté de la Protection, l'UFEP a enregistré 37 000 nouveaux adhérents.

L'arrivée de nouveaux adhérents, Epargne et Protection, a permis à l'association de recevoir un peu plus de 105 000€ de droits d'admission, en baisse de plus de 20% par rapport à l'an dernier. Cette baisse est la conséquence, sans doute, de la moindre déductibilité des primes versées notamment sur les contrats PERP au titre de l'année 2018.

4-3 COMPTES DE L'UFEP AU 30 SEPTEMBRE 2018

L'ensemble des pièces, comptes et bilan relatifs à l'exercice arrêté au 30 septembre 2018, a été audité par le Cabinet Deloitte, Commissaire aux comptes de l'association. Les comptes ont été approuvés par le Conseil d'Administration qui s'est tenu le 20 novembre 2018. Un résumé de ces comptes est annexé au présent rapport et une présentation simplifiée en est faite ci-après.

Les comptes audités de l'UFEP comportent une annexe au bilan donnant des explications détaillées. Le Commissaire aux comptes a également contrôlé les conventions conclues antérieurement et qui se poursuivent sans changement avec CARDIF, le GIE BNP Paribas et avec un membre du Conseil d'Administration qui a un contrat de travail à temps partiel avec l'association.

Les comptes de l'exercice font apparaître une perte de 217 629 € légèrement supérieure à celle de l'exercice passé (- 209 379 €) et ce, malgré une baisse des charges de l'association qui ont diminuées d'environ 10 000€. Cette légère détérioration du résultat a été provoquée par une diminution de 18 200 € du résultat financier entre les deux exercices 2017 et 2018, conséquence principalement de la faiblesse des taux d'intérêts. Ce résultat est néanmoins meilleur que ce qui avait anticipé lors du budget (-227 000 €). Il est par ailleurs en partie compensé par la perception des droits d'admission (105 000 €), la résultante de ces deux mouvements étant une baisse du niveau de la trésorerie de 115 000 €, laquelle reste cependant à un niveau conséquent de 1 620 000 € comme l'indique le tableau figurant dans l'analyse des comptes de l'association.

Le résultat net déficitaire a été réparti au prorata du nombre d'adhérents sur chacun des 2 PERP d'une part et des adhérents aux autres contrats d'autre part.

Le Comité de surveillance du Plan d'épargne Retraite des Particuliers PERP a arrêté dans sa séance du 15 novembre 2018 un résultat déficitaire de -70 683 €, celui du Plan CARDIF Multi-Plus PERP, à même date, a arrêté un résultat déficitaire de -10 939 €.

Ces montants seront proposés à la validation de leurs adhérents respectifs lors de l'Assemblée Générale du 21 mai 2019.

4-4 STATUTS

Sur recommandation de notre conseil juridique nous avons procédé à l'ajustement des statuts de l'association sur les points suivants :

- introduction d'une possibilité de convocation par voie de presse,
- alignement des règles de durée de mandat des membres des Comités de surveillance des PERP sur les règles du Conseil d'administration,
- ajout d'un nouveau type d'assemblée générale, l'Assemblée Générale Spéciale spécifique à une catégorie d'adhérents,
- diverses modifications de rédaction et d'organisation du texte.

CONCLUSION

L'environnement de l'assurance vie et de la retraite continue sa transformation. Après une année 2017 riche en changements, 2018 a vu ce mouvement se poursuivre et les réformes 2019 s'annoncent au moins aussi importantes. Dans ce monde en évolution, les associations d'épargnants comme l'UFEP ont un rôle à jouer pour faire entendre la voix de leurs adhérents et les représenter auprès des compagnies d'assurance et des pouvoirs publics. Notre association et son Conseil d'Administration suivent attentivement les changements en cours et s'efforceront, chaque fois que cela sera possible, de défendre au mieux vos intérêts et de vous informer des actions menées.

Jean-Marc ALTWEGG, Président et le Conseil d'Administration

Achévé de rédiger le 19 décembre 2018

COMPTES RESUMES 2018 DE L'ASSOCIATION

Les comptes et le bilan audités par le Cabinet Deloitte ainsi que l'évolution de la trésorerie sont fournis sur le site de vote. Une synthèse en est présentée ci-dessous.

Les comptes 2018 et le budget 2019

Chiffres en Euros	Budget voté UFEP 2018 du 01/10/2017 au 30/09/2018	Comptes UFEP 2018 du 01/10/2017 au 30/09/2018	Budget proposé UFEP 2019 du 01/10/2018 au 30/09/2019
PRODUITS financiers et divers	25 000	19 855	18 000
Charges de fonctionnement	-120 000	- 111 854	- 117 000
Charges de communication aux adhérents	-132 000	- 125 630	- 130 000
TOTAL DES CHARGES	-252 000	- 237 484	- 247 000
Résultat	-227 000	- 217 629	- 229 000

Les produits financiers et divers sont inférieurs au montant budgété (25 000€) et en baisse sur le réalisé de 2017 (38 054€) : les taux d'intérêts sont restés plus bas que prévus et la trésorerie a diminué un peu plus qu'anticipé (Voir ci-dessous évolution de la trésorerie).

Les charges totales 237 484€ sont inférieures au budget (252 000€) en raison d'une baisse des charges des instances de direction ainsi que des charges de communication aux adhérents et surtout des charges de fonctionnement.

Le résultat de l'exercice s'établit à - 217 629€, meilleur que le résultat attendu à - 227 000€ en raison notamment de la baisse des charges de 14 516€. Ce résultat aurait encore pu être amélioré sans le manque à gagner de 5 145€ en produits financiers.

BUDGET 2019 Les produits financiers ont donc été estimés prudemment avec des taux d'intérêts stables. Les charges ont été alignées sur celles qui étaient prévues pour le présent exercice (en raison de la non-récurrence des économies réalisées en 2018).

EVOLUTION DE LA TRESORERIE

L'association ne perçoit pas de cotisations annuelles. Elle fonctionne grâce à la trésorerie provenant de l'accumulation en fonds associatifs des droits d'admission versés par les nouveaux membres lors de leur adhésion à l'association. A ce titre, elle a reçu dans l'exercice 2018 un montant de droits de + 105 458 € inférieur au montant des droits perçus en 2017 de + 130 342 €. La trésorerie a évolué de la façon suivante (en euros) :

Trésorerie UFEP au 01/10/2017	1 735 318
Nouveaux droits d'admission reçus	+ 105 458
Résultat exercice 2018	- 217 629
Variation créances et dettes	- 2 888
Trésorerie au 30/09/2018	1 620 259

La consommation de trésorerie au cours de l'exercice est de 115 059 €, différence entre le montant existant au début de l'exercice (1 735 318 €) et celui constaté au 30 septembre 2018 (1 620 259 €).

Dans ce contexte de rendement obligataire faible, un placement de 500 000 € sur un contrat de capitalisation offrant une garantie en capital a été effectué en juillet 2018. A la différence des placements obligataires cet investissement ne générera pas de produits financiers chaque année mais uniquement lors d'opérations de rachat. Il résultera une diminution apparente des produits financiers encaissés lors des arrêtés annuels.

BILANS COMPARES DE L'UFEP FIN D'EXERCICE : 2017 / 2018 (en euros)

ACTIF	30/09/2017	30/09/2018	PASSIF	30/09/2017	30/09/2018
Immobilisations	158	0	Fonds associatif net	1 936 483	1 832 563
Créances	5 467	7624	Résultat	- 209 379	- 217 629
Trésorerie	1 735 318	1 620 259	Fournisseurs à payer	13 839	12 949
Total	1 740 943	1 627 883	Total	1 740 943	1 627 883